

	<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>SIVOM DE LA BURE</b>  <b>2 place de la Patte d'Oie</b>  <b>31370 RIEUMES</b></p>
<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE</b></p>	
<p><u>Nombre de délégués en exercice</u> : 27  <u>Présents</u> : 17  <u>Absents</u> : 10</p> <p><u>Procurations</u> : 1  <u>Votants</u> : 18</p> <p><u>Date de la convocation</u> :  <b>27 février 2024</b></p>	<p align="center"><b><u>SEANCE DU 7 MARS 2024</u></b></p> <p align="center"><b>N° 2024-03-002</b></p>

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Pascal ORAZIO, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBAULT

<p><b><u>OBJET</u></b> :</p> <p><b>MAINTIEN DE LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE EN REGIE</b></p>
---

Madame la Présidente expose :

Lors du Comité Syndical du 17 octobre 2023, au moment du débat sur la création d'un nouveau bâtiment pour la restauration scolaire, la question du maintien ou non de la confection des repas de la cantine scolaire en régie dans les années à venir s'était posée.

Madame la Présidente avait alors préconisé la mise en place d'une commission de travail et avait proposé qu'un élu se charge de la créer et de l'animer. Elle avait précisé également qu'il conviendrait qu'une décision définitive soit actée au plus tard au mois de mars 2024, ceci afin de pouvoir arrêter définitivement le programme des futurs travaux.

A ce jour, Madame la Présidente constate qu'aucune commission n'a été créée et qu'aucune étude n'a été menée pour pouvoir prendre une décision argumentée. Cependant, il est nécessaire aujourd'hui de se positionner car le projet de création d'un nouvel espace de restauration scolaire va entrer dans sa phase d'étude.

C'est pourquoi, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de s'exprimer et de procéder au vote.

./.



Le Comité Syndical, après avoir oui et délibéré à la majorité de (abstentions) :

- **Valide** le principe de maintenir pour les années à venir la confection des repas de la restauration scolaire en régie.

Ainsi fait et délibéré, le 7 mars 2024  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le*



**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
**Présidente**